



ARRÊTÉ n° 2025-04-08

**PORTANT INTERDICTION D'ACCES AUX TERRAINS DE FOOTBALL
POUR CAUSE DE TRAVAUX**

EN JOURNEE DE 7H A 16H DU 28 AU 30 AVRIL 2025 INCLUS

LE MAIRE DE SAINT MARS DE COUTAIS

VU le Code des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de circulation et de stationnement,

VU les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique,

VU la demande reçue en mairie le 7 avril 2025 de la société INEO, située ZAC de Gesvrine, 7 Rue Ampère, 44240 La Chapelle-sur-Erdre, [REDACTED] afin d'effectuer les travaux de dépose et de remplacement des mats d'éclairage du site des terrains de football.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du lundi 28 au mercredi 30 avril 2025 inclus, pendant la durée des travaux effectués par l'entreprise INEO, l'accès aux terrains de football sera interdit à toute personne en journée entre 7H et 16H.

ARTICLE 2 :

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation nécessaire seront assurées par l'entreprise INEO.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur sur le site concerné par l'entreprise INEO.

ARTICLE 4 :

Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet de poursuites conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de Machecoul Saint Même, à l'Association St Médard Football, au Service technique de la Commune, au SDIS 44, chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Saint Mars de Coutais,

Le **16 AVR. 2025**

Le Maire

Jen CHARRIER



Publié ou notifié le : **16 AVR. 2025**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex) dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.

MAIRIE : 14, rue Saint-Médard – 44680 SAINT-MARS-DE-DE-COUTAIS – Tél : 02 40 31 50 53

e.mail : accueil@saintmarsdecoutais.fr – www.saintmarsdecoutais.fr

